



Bourses de lycée 2020-2021 : 1ère campagne ouverte jusqu'au 7 juillet 2020

mercredi 20 mai 2020, par [Service Intendance](#)

Une demande de bourses de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 peut être constituée, dès à présent, pour :

- * TOUS les élèves de collège (boursiers ou non boursiers) qui accèderont au lycée à la rentrée 2020,**
- * TOUS les élèves scolarisés en lycée NON BOURSIERS à ce jour.**

Le formulaire est disponible en cliquant sur <https://www.education.gouv.fr/les-a...> ou ci-dessous (documents joints).

Les ressources prises en compte pour l'attribution des bourses nationales sont les revenus perçus en 2019 (avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019).

Le dossier complété, signé et accompagné des pièces justificatives doit être remis à l'établissement scolaire dans lequel votre enfant est inscrit jusqu'au 7 juillet 2020.

Les lycéens déjà boursiers cette année ne doivent en aucun cas constituer une nouvelle demande.

Les élèves boursiers redoublants en 2020-2021 ou boursiers réorientés en 2020-2021 relèveront d'une campagne de vérification de ressources ultérieure.

Les lycéens boursiers désirant poursuivre leur cursus dans un autre lycée en 2020-2021 devront retirer un dossier de transfert de bourses dans leur établissement d'origine.

En raison du contexte particulier lié au coronavirus, le téléchargement du dossier est fortement conseillé. Cependant, si vous rencontrez des difficultés, des dossiers version papier sont à votre disposition à l'accueil du lycée.

De la même façon, vous pourrez envoyer votre dossier complet, par voie postale à l'adresse du lycée, le déposer dans la boîte aux lettres de l'établissement, ou nous le transmettre par mail à : bourses.lyc.dumas@ac-aix-marseille.fr

Pour toute question au sujet des bourses de lycée 2020-2021 : bourses.lyc.dumas@ac-aix-marseille.fr

Voir en ligne : [Aides financières au lycée et simulateur de bourses](#)